

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties
Colombo (Sri Lanka), 23 mai – 3 juin 2019

Questions stratégiques

Rapports et recommandations des Comités

Comité permanent

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

1. Le présent document a été soumis par Mme Carolina Caceres, représentante du Canada, Présidente du Comité permanent*.

Contexte

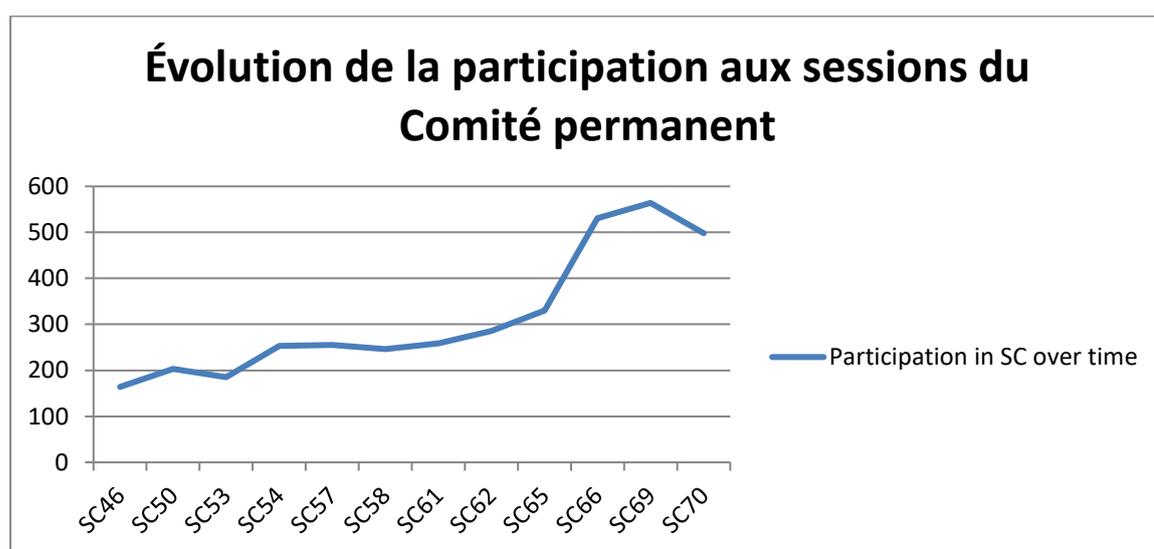
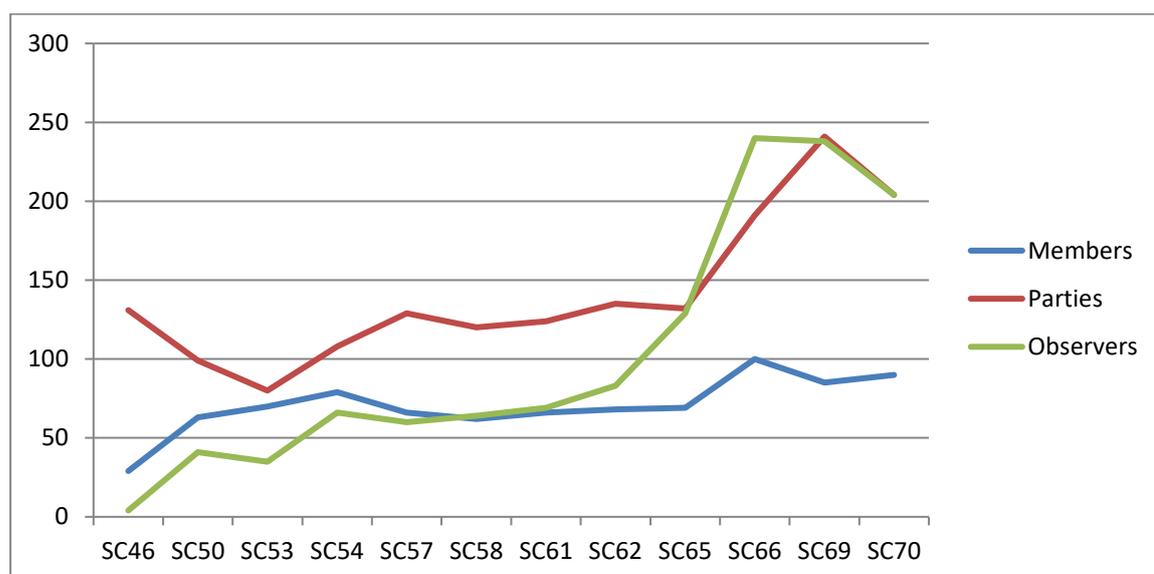
2. Le Canada a été élu à la présidence par les membres du Comité permanent réunis pour sa 68^e session (SC68, Johannesburg, octobre 2016), au lendemain de la 17^e session de la Conférence des Parties (CoP17, Johannesburg, 2016). Lors de cette même session, la Chine a été élue Vice-présidente. Ces Parties ont continué à occuper leurs fonctions pendant la période intersessions, à savoir entre la 17^e session de la Conférence des Parties (CoP17, Johannesburg, 2016) et la présente session.

Compte rendu de la charge de travail du Comité entre la CoP17 et la CoP18

3. Le Comité s'est réuni à trois reprises depuis la CoP17 : la 68^e session (SC68) s'est tenue en octobre 2016 à Johannesburg, juste après la CoP17. La 69^e session (SC69) a eu lieu à Genève (Suisse) en novembre-décembre 2017 et la 70^e à Sotchi (Fédération de Russie), en octobre 2018. La 71^e session (SC71) se tiendra à Colombo le 22 mai 2019, juste avant la présente session.
4. Depuis la CoP16, les sessions du Comité permanent ont été caractérisées par un volume de travail sans précédent pour le Comité, et par une participation record aux sessions du Comité de Membres et d'observateurs issus de Parties et organisations.
5. En termes de participation, la 65^e session du Comité permanent avait réuni 330 participants, contre pas moins de 531 participants pour la 66^e session. Avec 564 participants, la 69^e session aura connu la plus forte participation à une session du Comité permanent de la CITES, ce nombre représentant presque le double du nombre de personnes ayant assisté à la session équivalente organisée entre la CoP15 et la CoP16. Cette augmentation du nombre de participants est illustrée sous forme de graphique à la figure 1 ci-dessous.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Figure 1. Participation aux sessions du Comité permanent, par catégorie et en nombre total de participants.



6. Outre les instructions données au Comité permanent dans 29 résolutions émanant de la Conférence des Parties, 79 décisions de la CoP17 lui ont également été adressées. La charge de travail du Comité permanent en matière d'établissement de rapports a considérablement augmenté par rapport aux dernières Conférences des Parties, comme illustré dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Nombre de décisions à l'adresse du Comité pour les animaux (AC), du Comité pour les plantes (PC), du Comité permanent (SC) et du Secrétariat adoptées au cours des trois dernières sessions de la Conférence des Parties

Décisions à l'adresse du	CoP15	CoP16	CoP17
AC	15	19	31
PC	20	12	26
SC	30	49	79
Secrétariat	61	60	129

7. En conséquence, le Comité permanent a été tenu d'examiner un volume très important de documents, avec une hausse marquée lors de sa 70^e session, comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2. Nombre de pages et de documents de travail étudiés par le Comité permanent lors des 65^e, 66^e, 69^e et 70^e sessions.

Session du Comité permanent	Nombre de pages	Nombre de documents de travail
SC65	1 311	70
SC66	2 672	96
SC69	1 390	95
SC70	3 290	102

8. Pour s'acquitter de l'ensemble des travaux qui lui avaient été confiés par la Conférence des Parties, à sa 70^e session, le Comité permanent a dû pour la toute première fois ajouter deux séances de nuit à son programme de travail. Au nom du Comité, je tiens à remercier la Fédération de Russie pour avoir accueilli la 70^e session du Comité permanent et fourni les ressources supplémentaires nécessaires à la prolongation des sessions.

Activités menées à bien par la Présidente en application du Protocole d'accord conclu avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

9. En janvier 2018, l'ancien Secrétaire général de la CITES, M. John Scanlon, a fait part au Comité permanent de son intention de quitter ses fonctions en avril 2018. Le Comité a exprimé sa sincère gratitude à M. Scanlon pour la manière dont il a dirigé le Secrétariat au cours des huit dernières années. Conformément au Protocole d'accord de 2011 conclu entre le Comité permanent et le Directeur exécutif du PNUE, j'ai donc représenté le Comité auprès du PNUE tout au long du processus de recrutement. J'ai donné des avis pour examen par la direction du PNUE au cours des différents stades du processus et, en juin 2018, je me suis rendue à Genève pour participer aux entretiens des candidats. Tout au long de ce processus d'évaluation, j'ai veillé à ce que le Comité soit tenu informé de son évolution et insisté auprès du PNUE pour qu'il se déroule dans les meilleurs délais, tout en gardant à l'esprit qu'il appartenait au Directeur exécutif du PNUE de trancher quant aux recommandations de candidats à retenir. Alors que le processus de recrutement suivait son cours, M. David Morgan a été nommé Responsable du Secrétariat et le Comité tient à lui exprimer toute sa reconnaissance pour avoir œuvré en faveur d'une transition en douceur. En octobre 2018, le PNUE a annoncé la nomination de Mme Ivonne Higuero au poste de Secrétaire générale de la CITES. Le Comité souhaite la bienvenue à Mme Higuero et la félicite pour avoir accepté d'assumer cette mission si importante !

Activités réalisées entre la CoP17 et la CoP18

10. L'annexe 1 au présent document présente un bref résumé de la façon dont le Comité permanent a mis à exécution l'ensemble des instructions qui lui avaient été confiées par la Conférence des Parties au titre de 29 résolutions et 79 décisions. En ce qui concerne les principales questions de fond, le Comité a soumis un document de travail destiné à la présente session. Ce rapport fournira de plus amples informations sur les activités du Comité permanent visant à mettre en œuvre les mesures prévues au titre des résolutions et décisions dont aucun document de travail ne fait état.
11. Recommander des mesures pour garantir le respect de la Convention est l'un des grands volets de la mission du Comité permanent, conformément à la résolution Conf. 14.3, *Procédures CITES pour le respect de la Convention*, et aux résolutions et décisions connexes. En annexe 2 au présent document figure un résumé des questions relatives au respect de la Convention ayant donné lieu à une recommandation de suspension du commerce depuis la CoP17. Ces recommandations découlent de l'application de l'article XIII (voir document CoP18 Doc. 27), de la résolution Conf. 12. 8 (Rev. CoP17), *Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II* (en lien avec les obligations découlant de l'article IV de la Convention), de la résolution Conf. 11.17, *Rapports nationaux* (en lien avec les obligations découlant de

l'article VIII) et de la résolution Conf. 8.4, *Lois nationales pour l'application de la Convention* (en lien avec les obligations découlant des articles VIII et IX de la Convention).

12. En application de la décision 17.2, au cours de sa 69^e session, le Comité permanent a adopté un Règlement intérieur révisé aligné autant que possible sur le règlement intérieur de la Conférence des Parties, lequel prévoyait la suppression du poste de vice-président suppléant. Il a en outre créé un groupe de travail intersessions chargé, entre autres, d'examiner son Règlement intérieur et de recommander de nouvelles révisions selon que de besoin. Au cours de sa 70^e session, le Comité a approuvé de nouveaux amendements à apporter à son Règlement intérieur, notamment des précisions quant à l'application de la procédure postale pour la prise de décisions entre les différentes sessions du Comité (voir document SC70 Doc. 3). Le Règlement intérieur actuel du Comité permanent peut être consulté sur le site Web de la CITES. Compte tenu des activités ci-dessus décrites, la Présidente du Comité permanent recommande la suppression de la décision 17.2.
13. En matière de sensibilisation des communautés au trafic d'espèces sauvages, le Comité a pris note du rapport du Secrétariat et des faits nouveaux concernant la mise en œuvre de la décision 17.86. Le Comité permanent a encouragé les Parties à tenir compte des conclusions exposées dans le document SC70 Doc. 8 lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies visant à faire participer les communautés rurales à la lutte contre le braconnage et la fraude, et lors de la préparation de projets de documents pour examen à la 18^e session de la Conférence des Parties.
14. S'agissant des décisions relatives à l'esturgeon, l'étude demandée dans la décision 16.136 (Rev. CoP17) n'a pas été achevée ; par conséquent, le Comité n'a pas procédé à la révision ni formulé de recommandations pour faire suite à la décision 16.138 (Rev. CoP17). Le Comité a invité le Secrétariat à proposer des décisions révisées à la présente session. À sa 69^e session, le Comité a examiné l'annexe 3 de la résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP17), *Conservation et commerce des esturgeons et des polyodons*. Il a encouragé toutes les Parties à la CITES riveraines de la mer Noire et du Danube à collaborer à des recherches visant à combler les lacunes en matière de connaissances concernant la répartition et la migration des stocks d'esturgeons sur leurs territoires respectifs, notamment à des études moléculaires et génétiques, afin de jeter les bases d'une délimitation scientifiquement fondée des stocks sur le Danube et en mer Noire. Le Comité permanent est convenu qu'en l'absence de résultats de recherches probants, le récapitulatif des stocks partagés d'esturgeons figurant dans le tableau de l'annexe 3 de la résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP17), *Conservation et commerce des esturgeons et des polyodons*, ne serait pas modifié.
15. Outre ces activités découlant d'une instruction de la Conférence des Parties, le Comité a également entamé des discussions sur d'autres questions, de son propre chef et conformément à son mandat, tel que défini dans la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP17).
16. Au cours de sa 69^e session, le Comité permanent a pris note des rapports du Secrétariat et de l'Afrique du Sud concernant l'atelier sur la CITES et les moyens d'existence conjointement organisé en Afrique du Sud en novembre 2016, ainsi que l'atelier ultérieur prévu en Chine en 2018. Le Comité a pris note des recommandations de l'atelier et a invité les Parties à examiner ses recommandations et à envisager de les soumettre à la 18^e session de la Conférence des Parties. Le Comité a également créé un groupe de travail intersessions, coprésidé par l'Afrique du Sud, la Chine et le Pérou, pour conseiller les Parties sur la mise en œuvre de la décision 17.36 et pour donner des avis et aider le Secrétariat à mettre en œuvre la décision 17.40. Le rapport du Secrétariat sur la décision 17.40 figure dans le document CoP18 Doc. 18.1.
17. Le Secrétariat a expliqué à la 69^e session du Comité permanent que selon lui, il importait de reconnaître et de mieux définir le rôle crucial joué par les organes de gestion. Le Comité en a convenu et a créé un groupe de travail intersessions, présidé par la Norvège, destiné à aider le Secrétariat à élaborer un projet de résolution sur les organes de gestion pour examen à la 70^e session du Comité. Au cours de sa 70^e session, le Comité permanent a accueilli favorablement la soumission à la CoP18, par le Secrétariat, du projet de résolution, *Désignation et rôles des organes de gestion*, et a invité les Parties à soumettre leurs commentaires par écrit au Secrétariat. La proposition de résolution figure dans le document CoP18 Doc. 38.
18. Le Secrétariat a également rendu compte des progrès réalisés dans l'application des décisions 17.239 et 17.240 sur le pangolin. Sur la base de ce rapport, le Comité permanent a formulé des recommandations à l'intention du Secrétariat et des Parties. Il a notamment pris note des différentes interprétations de la résolution Conf. 13.6 (Rev. CoP16), *Application de l'Article VII*, paragraphe 2, concernant les spécimens "pré-Convention", celle-ci traitant du transfert d'une espèce de l'Annexe II à l'Annexe I. Compte tenu de divergences d'interprétation, le Comité permanent a demandé au Secrétariat de préparer un document sur cette question pour examen à la CoP18 et a donné un avis provisoire sur le traitement des spécimens le

temps qu'une décision soit prise par la CoP18. Le Comité permanent a en outre proposé des projets de décision sur la gestion et la conservation du pangolin pour examen à la CoP18. Voir document CoP18 Doc. 75.

19. Le Secrétariat a rendu compte des mesures prises pour améliorer l'accès aux données figurant dans les rapports annuels ; en sus des fonctions de recherche existantes, il est désormais possible de télécharger ces rapports annuels. Le Comité permanent s'est félicité de l'initiative du Secrétariat visant à améliorer l'accès aux données figurant dans les rapports annuels et a pris note de la volonté du Secrétariat de travailler avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) afin de mettre en place un système de téléchargement à partir de la base de données sur le commerce CITES comprenant des données relatives au commerce cargaison par cargaison, un identifiant unique venant remplacer les numéros de permis confidentiels.
20. À sa 70^e session, le Comité permanent a reçu un rapport du Comité pour les plantes concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions 17.53 et 17.54 sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, y compris la présentation d'un certain nombre de projets de décision pour examen par ses soins. Le Comité a pris note des progrès accomplis et a demandé au Comité pour les plantes de présenter des projets de décision amendés à la 18^e session de la Conférence des Parties. De même, le Comité permanent a pris note des progrès réalisés par le Comité pour les plantes dans la mise en œuvre des décisions 17.166 et 17.167, ainsi que des conclusions et recommandations que le Comité pour les plantes entend soumettre pour examen à la CoP18.
21. Le Comité pour les plantes a invité le Comité permanent, à sa 70^e session, à soumettre des révisions à la résolution Conf. 10.13 (Rev. CoP15), *Application de la Convention aux essences produisant du bois*, telles que figurant dans le document CoP18 Doc. 50. Le Comité a également écouté le compte rendu des progrès réalisés par le Comité pour les plantes dans la mise en œuvre de la décision 17.234 sur les espèces de bois de rose et examiné les projets de décision proposés par ce dernier. Le Comité permanent a demandé au Comité pour les plantes de soumettre ces projets de décision à la CoP18 accompagnés d'un autre projet de décision demandant au Comité permanent d'examiner toute autre question relative à la mise en œuvre de la Convention et à la lutte contre la fraude en lien avec le commerce international des espèces de bois de rose (voir document CoP18 Doc. 50).

Réflexions de la Présidente

22. Ces trois dernières années, et en réalité au cours de la dernière décennie, le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages n'a cessé de gagner en complexité. Les Parties à la CITES ont adopté de nombreuses inscriptions d'espèces assorties de conditions commerciales sophistiquées sous forme d'annotations (en particulier pour les espèces végétales). Nous avons assisté à une évolution de la structure des échanges au niveau mondial, caractérisée par une demande accrue ou d'un genre nouveau en différents produits de la faune et de la flore sauvages, par des transactions portant sur un plus grand nombre de spécimens non prélevés dans la nature, par l'émergence de biotechnologies innovantes et par l'apparition de nouveaux modes de participation au commerce international reposant sur le web. Les résolutions et décisions adoptées par la CoP17 témoignent de cette évolution complexe et offrent à la CITES la possibilité de relever ces nouveaux défis. Pour autant, la poursuite des activités traditionnelles de la CITES conjuguée à la volonté de relever ces nouveaux défis ont donné lieu à une augmentation conséquente des demandes adressées au Comité permanent. Pour obtenir des avancées dans le cadre des 29 résolutions et 79 décisions adressées au Comité, il a été indispensable d'organiser deux séances prolongées (en soirée) au cours de la 70^e session du Comité. En tant que Présidente de ces sessions, je me suis efforcée de tenir compte de la nécessité de conclure les travaux du Comité dans les délais impartis tout en veillant à ce que le Comité, les Parties et les organisations observatrices aient tous la possibilité de contribuer utilement au débat. Pour parvenir à cet équilibre à l'avenir, il est essentiel selon moi que les Parties réfléchissent de manière judicieuse et critique aux tâches qu'elles confient aux comités, au Secrétariat et à leurs propres instances. Pour chaque décision présentée aux Parties, j'invite ces dernières à réfléchir au résultat qu'elles escomptent et à l'organe le mieux placé pour obtenir ce résultat (que ce soit le Comité, le Secrétariat ou les Parties elles-mêmes). Néanmoins, si répondre aux attentes de la CoP a été un défi de taille, le travail que cela a exigé a également été l'occasion de réfléchir à la situation de la CITES. Or, je suis persuadée que la Convention continue de jouer un rôle central et fondamental dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles. La CITES me semble au sommet de sa forme. Elle peut compter sur un Secrétariat extrêmement compétent, sur une forte participation des Parties, sur l'adhésion constante de nouveaux pays, sur des partenariats novateurs pour faire face aux nouveaux enjeux et sur un soutien financier en forte hausse. Je crois discerner un sentiment général de fierté face ce que nous avons accompli jusqu'ici et un très grand enthousiasme face à ce que l'avenir réserve à la CITES.

Observations finales

23. En tant que Présidente au cours de la dernière période intersessions, je sais que toutes nos réussites sont le fruit du travail acharné de nombreux collaborateurs. Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude aux membres du Comité et aux Parties observatrices, en particulier aux personnes qui ont pris la présidence des groupes de travail intersessions et qui, ce faisant, ont permis au Comité de venir à bout de son vaste programme. Je tiens également à remercier tous les membres du Comité, les présidents du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux, les Parties, les organisations observatrices, les partenaires, y compris ceux d'autres AME et d'organismes des Nations Unies, ainsi que les multiples experts qui ont, ensemble, contribué à la prise de décisions éclairées du Comité. Permettez-moi aussi de remercier la Suisse et la Fédération de Russie pour avoir accueilli les sessions du Comité et pour nous avoir toujours donné le sentiment d'être les bienvenus. Tous mes remerciements aussi à Environnement et Changement climatique Canada pour avoir mis à disposition les ressources nécessaires pour assumer ces fonctions. Enfin, et surtout, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance au Secrétariat CITES, sous la direction de John Scanlon, David Morgan et désormais Ivonne Higuero, pour son efficacité en dépit de sa taille restreinte. Le professionnalisme et le dévouement personnel de chaque membre de l'équipe du Secrétariat sont sans pareils, tout comme leur patience face à mes questions aussi pointues qu'innombrables.

Recommandations

24. La Conférence des Parties est invitée à prendre note du présent document.

OBSERVATIONS DU SECRÉTARIAT

- A. Le rapport de la Présidente du Comité permanent a trait à des activités et à des questions précises abordées par le Comité permanent. Nombre d'entre elles font l'objet de points de l'ordre du jour distincts, comme indiqué également à l'annexe 1 du présent document. Le Secrétariat fait part de ses observations sur ces questions au titre des points correspondants de l'ordre du jour. Ces documents distincts contiennent également les budgets et sources de financement provisoires des projets de résolution ou de décision proposés par le Comité permanent.
- B. Le Secrétariat recommande à la Conférence des Parties de prendre note du rapport de la Présidente du Comité permanent.

RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS ADRESSÉES AU COMITÉ PERMANENT OU LE CONCERNANT

Résolution ou décision	Sujet/titre	Action menées
Conf. 17.1 [NB : en lien avec la décision 17.49 demandant au Secrétariat de faire rapport à chaque session du Comité permanent]	Journée mondiale de la vie sauvage	Le Comité est chargé de choisir le thème de la célébration annuelle de la Journée mondiale de la vie sauvage. Pour 2018, la Présidente et le Vice-Président ont travaillé en collaboration avec le Secrétariat et abouti au thème : "Les grands félins ; des prédateurs menacés". Le Comité a pris note du thème convenu pour 2019, "La vie sous l'eau".
Conf. 17.2	Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2017-2019	Par le biais de son Sous-comité des finances et du budget, lequel a été réinstauré, placé sous la présidence de la Norvège et assorti d'un nouveau mandat (voir l'Annexe 9 du document SC70 Doc. 6), le Comité a assuré un contrôle rigoureux de l'administration du Fonds d'affectation spéciale CITES. Le Comité a accepté un prélèvement de 70 000 USD, à titre exceptionnel et ponctuel, à partir des économies escomptées pour 2017 sous la rubrique "Personnel" et le report de ce montant sur l'exercice 2018 au titre d'un financement conjoint à hauteur 50% de la prolongation pour une quatrième année du poste de Cadre chargé des espèces marines au titre du programme des Jeunes experts associés. Selon la recommandation du Comité, il n'est pas utile de poursuivre plus avant l'examen des accords avec le pays hôte. Des discussions ont eu lieu sur les coûts et avantages potentiels d'autres modalités administratives d'hébergement pour le Secrétariat CITES. De plus amples informations sur les travaux du sous-comité figurent dans ses rapports à la 69 ^e et à la 70 ^e sessions du Comité permanent.
Conf. 17.6 [NB : en lien avec la décision 17.85 b)]	Interdire, prévenir, détecter et réprimer la corruption qui facilite les activités menées en violation de la Convention	Le Comité a pris note des rapports du Secrétariat, y compris les activités de coopération avec d'autres organismes compétents ; il a également pris note des Principes de haut niveau sur la lutte contre la corruption liée au commerce illicite d'espèces sauvages et de produits d'espèces sauvages adoptés lors du Sommet des dirigeants du G20 qui s'est tenu à Hambourg (Allemagne) en annexe à la Déclaration des dirigeants du G20, et a traité du problème de la corruption dans le cadre de son application de l'article XIII et de ses travaux sur les stocks.
Conf. 17.7 [NB : en lien avec les décisions 17.106 et 107]	Étude du commerce de spécimens d'animaux signalés comme produits en captivité	Le Comité a entendu le rapport du Comité pour les animaux et approuvé un ensemble de recommandations pour les pays sélectionnés dans le cadre de l'étude.
Conf. 14.3	Procédures CITES pour le respect de la Convention	Conformément aux instructions et aux pouvoirs qui lui avaient été délégués par la Conférence des Parties, le Comité a traité un large éventail de questions d'ordre général et plus précis relatives au respect de la Convention. Au cours de la période intersessions, le Comité a formulé sept recommandations au total visant à suspendre le

Résolution ou décision	Sujet/titre	Action menées
		commerce et en a retiré six autres du même type ; de plus amples précisions figurent à l'annexe 2 du présent document.
Conf. 14.5	Réunions de dialogue	Le Comité n'a convoqué aucune réunion de dialogue au cours de la dernière période intersessions.
Conf. 14.8 (Rev. CoP17)	Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II	Le Comité a été tenu informé du déroulement des examens périodiques.
Conf. 13.3	Coopération et synergie avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)	Le Comité a pris note de la collaboration fructueuse entre la CITES et la CMS dans le cadre de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique et des activités concernant les anguilles, les éléphants, les tortues marines, l'antilope saïga et les requins.
Conf. 13.4 (Rev. CoP16) [NB : en lien avec la décision 17.233]	Conservation et commerce des grands singes	Le rapport du Comité sur la mise en œuvre de cette résolution et ses recommandations de mesures complémentaires figurent dans le document CoP18 Doc. 73.
Conf. 13.7 (Rev. CoP17)	Contrôle du commerce des spécimens constituant des objets personnels ou à usage domestique	Aucune Partie n'a informé le Comité d'éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de cette résolution.
Conf. 12.5 (Rev. CoP17) [NB : en lien avec la décision 17.227]	Conservation et commerce du tigre et des autres grands félins d'Asie de l'Annexe I	Le Comité a reçu les rapports du Secrétariat en application de cette résolution. Les recommandations de mesures complémentaires figurent dans le document CoP18 Doc. 71.1.
Conf. 12.7 (Rev. CoP17) [NB : en lien avec les décisions 17.184 et 17.185]	Conservation et commerce des esturgeons et des polyodons	En dehors de la question de la définition du pays d'origine du caviar visée dans la décision 17.185, le Comité n'a pas été informé d'éventuels problèmes ou faits nouveaux.
Conf. 12.8 (Rev. CoP17)	Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II	Le Comité a pris des mesures lorsque le Secrétariat indiquait ne pas avoir la certitude qu'un État de l'aire de répartition avait effectivement mis en œuvre les recommandations faites par le Comité pour les animaux ou le Comité pour les plantes pour résoudre les problèmes concernant la mise en œuvre des paragraphes 2 a), 3 et 6 a) de l'article IV [avis de commerce non préjudiciable]. De plus amples informations figurent dans les comptes rendus résumés des 69 ^e et 70 ^e sessions du Comité permanent. En consultation avec le Secrétariat et la présidence du Comité pour les animaux ou du Comité pour les plantes, le Comité a revu les recommandations visant à suspendre le commerce en vigueur depuis plus de deux ans et, au besoin, a pris les mesures nécessaires pour remédier à la situation.
Conf. 12.10 (Rev. CoP15)	Enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des	Le Comité n'a été saisi d'aucun dossier concernant l'enregistrement d'établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I.

Résolution ou décision	Sujet/titre	Action menées
	espèces animales inscrites à l'Annexe I	
Conf. 11.1 (Rev. CoP16) [NB : en lien avec la décision 17.3]	Constitution des comités	Le présent document comprend un résumé des activités menées à bien en application du mandat du Comité permanent.
Conf. 11.3 (Rev. CoP17)	Application de la Convention et lutte contre la fraude	Le Comité a traité des questions portées à son attention dans les rapports du Secrétariat sur les questions d'application de la Convention et de lutte contre la fraude soulevées lors des 69 ^e et 70 ^e sessions du Comité permanent. Il a également entendu les rapports sur les activités menées sous les auspices du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. S'agissant de l'article XIII de la Convention, le Comité a entendu les rapports du Secrétariat concernant les échanges de courriers avec un certain nombre de Parties et intervient actuellement sur la base d'informations concernant la République démocratique du Congo, la Guinée, la République démocratique populaire lao, le Nigeria et le Japon. Le détail des recommandations de suspension du commerce formulées et retirées pendant la période intersessions figure en annexe 2 au présent document.
Conf. 11.4 (Rev. CoP12)	Commerce illégal de viande de cétacé	La Commission baleinière internationale n'a communiqué aucune information à ce sujet.
Conf. 11.8 (Rev. CoP17) [NB : en lien avec la décision 17.132]	Conservation et contrôle du commerce de l'antilope du Tibet	Sur la base d'un rapport du Secrétariat, le Comité a examiné les mesures de lutte contre la fraude prises par les Parties pour mettre fin au commerce illégal de spécimens d'antilopes du Tibet. Le rapport qu'il a soumis à la présente session figure dans le document CoP18 Doc. 78.
Conf. 11.17 (Rev. CoP17)	Rapports nationaux	Sur la base des rapports du Secrétariat, le Comité a établi quelles Parties n'avaient pas, pendant trois années consécutives et sans avoir produit de justification adéquate, fourni les rapports annuels requis au titre de l'alinéa a), paragraphe 7, de l'article VIII, et a pris les mesures appropriées conformément à la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP17). De plus amples informations figurent dans les comptes rendus résumés des 69 ^e et 70 ^e sessions du Comité permanent ainsi que dans l'annexe 2.
Conf. 11.19 (Rev. CoP16)	Manuel d'identification	Le Comité a été informé par le Secrétariat des progrès réalisés en la matière et a pris note de la proposition du Secrétariat visant à élaborer des projets de décision pour réviser ou remplacer cette résolution.
Conf. 11.21 (Rev. CoP16) [NB : en lien avec la décision 16.162 (Rev. CoP17)]	Utilisation des annotations dans les Annexes I et II	Les divergences d'interprétation concernant l'annotation #15 ont été étudiées et le Comité permanent a fourni un avis. Aucune autre divergence d'interprétation majeure quant aux termes employés dans les annotations entre pays procédant à des échanges commerciaux n'a été portée à l'attention du Comité.

Résolution ou décision	Sujet/titre	Action menées
Conf. 10.4 (Rev. CoP14)	Coopération et synergie avec la Convention sur la diversité biologique	Le Comité a demandé au Secrétariat de transmettre les informations pertinentes à la Convention sur la diversité biologique.
Conf. 10.9 [NB : en lien avec la décision 16.160 (Rev. CoP17)]	Examen des propositions de transfert de populations de l'éléphant d'Afrique de l'Annexe I à l'Annexe II	Le Comité a instauré un groupe de travail présidé par l'Allemagne et a proposé l'abrogation de cette résolution dans le document CoP18 Doc. 104.
Conf. 10.10 (Rev.CoP17) [NB : en lien avec la décision 17.73]	Commerce de spécimens d'éléphants	Le Comité a demandé au Secrétariat de rendre compte à la présente session des mesures prises par les Parties pour appliquer les dispositions de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), <i>Commerce des spécimens d'éléphants</i> . Son rapport figure dans le document CoP18 Doc. 69.1.
Conf. 10.14 (Rev. CoP16) [NB : en lien avec la décision 17.117]	Quotas pour les trophées de chasse et les peaux de léopards à usage personnel	Le Comité permanent n'a été informé par le Secrétariat d'aucune faiblesse du système ni d'aucun autre sujet de préoccupation.
Conf. 10.21 (Rev. CoP16)	Transport des spécimens vivants	Le Comité a pris note des activités du Secrétariat en la matière.
Conf. 9.14 (Rev. CoP17) [NB : en lien avec les décisions 17.140 à 17.144]	Conservation et commerce des rhinocéros d'Asie et d'Afrique	Le Comité permanent a poursuivi ses actions visant à mettre fin au commerce illégal de parties et produits du rhinocéros. Il a décidé de soumettre des recommandations à la présente session, lesquelles figurent dans un rapport établi en collaboration avec le Secrétariat dans le document CoP18 Doc. 83.1.
Conf. 9.24 (Rev. CoP16)	Transfert d'une espèce de l'Annexe I à l'Annexe II sous réserve d'un quota d'exportation ou de mesures particulières convenues par la CoP.	Le Comité n'a eu à traiter d'aucun dossier en la matière.
Conf. 8.4 (Rev. CoP15) [NB : en lien avec les décisions 17.58 à 17.64]	Lois nationales d'application de la Convention	Les Parties n'ayant pas adopté les mesures nécessaires pour appliquer efficacement la Convention ont été recensées et des mesures appropriées relatives au respect de la Convention ont été adoptées aux 69 ^e et 70 ^e sessions du Comité permanent.
Décision 17.1	Règlement intérieur	Le Comité a établi un groupe de travail placé sous la présidence du Canada ; il a examiné le Règlement intérieur de la Conférence des Parties et décidé de ne pas proposer d'amendements (voir document CoP18 Doc. 4.2).
Décision 17.2	Règlement intérieur	Le Comité a revu son Règlement intérieur, comme indiqué dans le présent document.
Décision 17.3	Règlement intérieur	Le Comité a examiné la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP17), <i>Constitution des comités</i> , et a proposé un nouveau projet de résolution (voir document CoP18 Doc. 13).
Décision 17.16	Accès au financement	Le Comité a examiné la mise en œuvre des décisions 17.12 à 17.15 par le Secrétariat et les Parties et a fourni des orientations au Secrétariat. Le

Résolution ou décision	Sujet/titre	Action menées
		rapport du Secrétariat qui en résulte figure dans le document CoP18 Doc. 7.5.
Décision 17.17	Projet sur les délégués parrainés	Le Comité a fourni des orientations au Secrétariat sur les critères utilisés pour sélectionner les Parties à parrainer et sur les modalités pratiques de l'appui apporté. Le rapport du Secrétariat qui en résulte figure dans le document CoP18 Doc. 7.6.
Décision 17.18	Vision de la stratégie CITES	Le Comité a établi un groupe de travail présidé par le Canada et a proposé une nouvelle Vision de la stratégie CITES pour 2021-2030 (voir document CoP18 Doc. 10).
Décision 16.9 (Rev. CoP17)	Conflits d'intérêts potentiels au sein du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes	Le Comité a évalué les modalités de la politique en matière de conflits d'intérêts énoncée au paragraphe c) de la section <i>Concernant la représentation au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes</i> de la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP17) et a approuvé l'adoption d'un formulaire de divulgation standard à déposer par les candidats avant leur élection par la Conférence des Parties et par les membres élus avant chaque session du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes (voir document CoP18 Doc. 14).
Décision 17.27	Mobilisation de la jeunesse	Le Comité a examiné le rapport du Secrétariat et a proposé des amendements à la résolution Conf. 17.5 dans le document CoP18 Doc. 23.
Décisions 17.28 à 17.30	Communautés rurales	Le Comité a créé un groupe de travail présidé par la Namibie. Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 17.1.
Décision 17.35	Renforcement des capacités	Le Comité a examiné le rapport du Secrétariat et les travaux du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes et a formulé des recommandations sur la manière dont les activités de renforcement des capacités peuvent être harmonisées, rationalisées et rendues plus cohérentes dans le document CoP18 Doc. 21.2.
Décisions 17.41 à 17.43	Sécurité alimentaire et moyens d'existence	Le Comité a créé un groupe de travail présidé par la Namibie. Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 19.
Décision 17.47	Réduction de la demande	Le Comité est convenu qu'il était nécessaire d'élaborer des directives CITES sur les stratégies de réduction de la demande. Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 20.
Décision 16.14 (Rev. CoP17)	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)	Le Comité a créé un groupe de travail présidé par le Canada et est convenu de proposer une résolution sur l'IPBES. Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 15.4.
Décision 17.56	Coopération de la CITES avec d'autres conventions relatives à la biodiversité	Le Comité a donné des orientations au Secrétariat sur le renforcement de la coopération, de la collaboration et des synergies avec d'autres conventions relatives à la biodiversité. Le rapport final du Comité permanent qui en résulte figure dans le document CoP18 Doc. 15.1.

Résolution ou décision	Sujet/titre	Action menées
Décision 14.19 (Rev. CoP17)	Résolutions et décisions	Le Comité a examiné les propositions du Secrétariat visant à corriger des erreurs de forme ou des fautes rédactionnelles mineures dans les résolutions et décisions actuelles. Des informations détaillées à ce sujet figurent dans le compte rendu résumé de la 69 ^e session du Comité permanent.
Décision 17.57	Résolutions et décisions	Le Comité a créé un groupe de travail placé sous la présidence de la Namibie et chargé de donner des avis sur l'utilisation des trois termes (communautés "rurales", "locales" ou "autochtones") dans les résolutions et décisions CITES. Le Comité n'étant pas parvenu à une conclusion sur ce sujet, il n'a pas formulé de recommandation à la Conférence des Parties. Voir document CoP18 Doc. 17.1.
Décisions 17.61 à 17.63	Lois nationales d'application de la Convention	Le Comité a passé en revue les progrès accomplis par les Parties dans l'adoption de mesures appropriées en vue de l'application effective de la Convention et a pris des mesures relatives au respect de ses dispositions conformément aux instructions données par la Conférence des Parties.
Décision 17.66	Respect de la Convention	Établi par le Secrétariat en consultation avec le Comité, le rapport sur le Programme d'aide au respect de la Convention figure dans le document CoP18 Doc. 28. Le rapport du Comité sur les conclusions relatives aux acquisitions légales figure dans le document CoP18 Doc. 39.
Décision 17.73	Processus relatif aux Plans d'action nationaux pour l'ivoire	Le Comité a établi, conformément aux Orientations relatives au processus du Plan d'action national pour l'ivoire, si les Parties devraient continuer à participer au processus du PANI. Préparé à la demande du Comité, le rapport du Secrétariat figure dans le document CoP18 Doc. 69.1.
Décision 17.85	Lutte contre la fraude	Conformément au paragraphe a) de la décision 17.85, le rapport du Comité sur les activités mises en œuvre par ses soins pour faciliter le mouvement international efficace d'échantillons figure dans le document CoP18 Doc. 32 (et est en lien avec la décision 17.174). Le Comité est également convenu de recommander à la Conférence des Parties de supprimer le paragraphe b) de la décision 17.85, celui-ci ayant été appliqué.
Décision 17.88	Marchés nationaux pour les spécimens faisant fréquemment l'objet d'un commerce illégal	Le Comité a examiné les mesures prises par les Parties en matière de contrôle interne sur les marchés de l'ivoire. Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 31.
Décision 17.91	Spécimens produits à partir d'ADN de synthèse ou de culture	Le Comité a créé un groupe de travail présidé par le Mexique. Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 43.
Décisions 17.94 à 17.96	Lutte contre la cybercriminalité liée aux espèces sauvages	Le Comité a créé un groupe de travail présidé par le Kenya. Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 33.2.
Décision 17.98	Soutien à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages	Établi à la demande du Comité, le rapport du Secrétariat, sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 34.

Résolution ou décision	Sujet/titre	Action menées
	en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	
Décision 17.106 et 17.107	Spécimens élevés en captivité et en ranch	Le rapport du Comité sur l'application de l'article VII figure dans le document CoP18 Doc. 57 et son rapport sur la première application de la résolution 17.7 dans le document CoP18 Doc. 58.
Décision 17.117	Quotas pour les trophées de chasse de léopard	Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 46.
Décision 17.119	Utilisation des spécimens confisqués	Le Comité a créé un groupe de travail présidé conjointement par Israël et la Suisse. Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 35.
Décision 17.122	Obligations en matière de rapports	Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 36.
Décision 17.129	Commerce illégal des guépards (<i>Acinonyx jubatus</i>)	Le Secrétariat a informé le Comité que le projet de guide CITES sur le commerce des guépards serait prêt pour examen par le Comité à sa 71 ^e session (SC71, Colombo, mai 2019).
Décision 17.132	Commerce illégal de l'antilope du Tibet (<i>Pantholops hodgsonii</i>)	Le Comité a examiné les résultats de l'atelier organisé par INTERPOL et la Suisse sur le commerce illégal de l'antilope du Tibet et a fait des recommandations aux pays touchés par ce type de commerce.
Décision 17.140 to 17.144	Rhinocéros (<i>Rhinocerotidae</i> spp.)	Le Comité a créé un groupe de travail présidé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le rapport conjoint du Comité et du Secrétariat sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 83.1.
Décision 17.150	Acoupa de MacDonald (<i>Totoaba macdonaldi</i>)	Le Comité a évalué les données et informations communiquées par les Parties et le Secrétariat. Établi à la demande du Comité permanent, le rapport du Secrétariat sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 89.
Décision 17.152	Traçabilité	Le Comité a créé un groupe de travail présidé par le Mexique et la Suisse. Le rapport conjoint établi en collaboration avec le Secrétariat sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 42.
Décisions 17.157 et 17.158	Systèmes électroniques et technologies de l'information	Le Comité a créé un groupe de travail présidé par la Suisse. Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 41.
Décision 17.165	Identification (peaux de tigre)	Au cours de sa 70 ^e session, le Comité a pris note du fait que la création d'une base de données centralisée d'identification photographique des tigres n'avait pas été possible en raison de financements insuffisants, mais que les États de l'aire de répartition disposant de bases de données nationales avaient déjà entamé une certaine collaboration. Le Comité est convenu de proposer à la Conférence des Parties de considérer les décisions 17.164 à 17.165 comme réalisées.
Décision 17.170	Stocks (spécimens d'espèces inscrites aux annexes de la CITES)	Le Comité a créé un groupe de travail présidé par Israël. Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 51.

Résolution ou décision	Sujet/titre	Action menées
Décision 17.172	Stocks (ivoire d'éléphant)	Le Comité a pris note de l'intention du Secrétariat de parachever l'élaboration et la diffusion d'orientations pratiques sur la gestion des stocks d'ivoire à temps pour faire rapport à la 71 ^e session du Comité permanent, préalablement à la CoP18, et a décidé de proposer à la CoP18 de remplacer la décision 17.172 par une nouvelle décision. Ces recommandations figurent dans le rapport du Secrétariat dans le document CoP18 Doc. 69.1.
Décision 14.54 (Rev. CoP17)	Codes de but figurant sur les permis et certificats CITES	Le Comité a créé un groupe de travail présidé par le Canada. Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 53.
Décision 17.174	Procédures simplifiées de délivrance de permis et de certificats	Le Comité a créé un groupe de travail présidé par l'Australie. Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 56 (et est en lien avec le paragraphe a) de la décision 17.85).
Décision 17.177	Définition de l'expression "reproduits artificiellement"	Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 59.2.
Décision 17.180	Définition de l'expression "destinataires appropriés et acceptables"	Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 44.1.
Décision 16.50 (Rev. CoP17)	Introduction en provenance de la mer	Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 52.
Décision 16.138 (Rev. CoP17) et Décisions 17.184 et 17.185	Esturgeons et polyodons (<i>Acipenseriformes</i> spp.)	Les activités du Comité sur le guide d'identification des esturgeons et l'annexe 3 de la résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP17) sont décrits dans le présent document. Le Comité a également créé un groupe de travail sur le pays d'origine du caviar présidé par le Japon. Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 61.
Décision 17.189	Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.)	Le Comité a créé un groupe de travail présidé par l'Espagne. Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 63.
Décision 17.193	Coraux précieux (ordre <i>Antipatharia</i> et famille <i>Coralliidae</i>)	Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 64.
Décision 15.87 (Rev. CoP17)	Napoléon (<i>Cheilinus undulatus</i>)	Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 67.
Décision 17.207	Ébènes (<i>Diospyros</i> spp.) et palissandres et bois de rose (<i>Dalbergia</i> spp.) de Madagascar	Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 30.2.
Décision 17.216	Requins et raies (<i>Elasmobranchii</i> spp.)	En réponse à la demande du Comité, le Secrétariat a établi un rapport sur cette question qui figure dans le document CoP18 Doc. 68.2.
Décision 17.221	<i>Encephalartos</i> spp.	Le Comité a examiné le rapport du Secrétariat sur cette question à sa 69 ^e session et a approuvé un certain nombre de recommandations adressées aux Parties et aux États de l'aire de répartition, comme indiqué dans le compte rendu résumé de la 69 ^e session du Comité permanent.

Résolution ou décision	Sujet/titre	Action menées
Décision 17.223	Tortue imbriquée (<i>Eretmochelys imbricata</i>) et autres tortues marines (<i>Cheloniidae</i> et <i>Dermochelyidae</i>)	Le Comité a pris note du fait que les activités mentionnées dans les décisions ne pouvaient pas être achevées pendant la période intersessions et a approuvé la proposition du Secrétariat visant à proroger les décisions 17.222 et 17.223. Le rapport du Secrétariat sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 70.
Décision 17.227	Asian big cats (<i>Felidae</i> spp.)	Le Comité a examiné le rapport et la recommandation du Secrétariat et a adopté les recommandations dans le cadre du compte rendu résumé de la 70 ^e session du Comité permanent. Le rapport du Secrétariat sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 71.1.
Décision 17.233	Grands singes (<i>Hominidae</i> spp.)	Le Comité a créé un groupe de travail présidé par le Canada. Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 73.
Décision 17.243	Lion d'Afrique (<i>Panthera leo</i>)	Au cours de sa 70 ^e session, le Comité permanent a pris note du fait que la décision 17.243 n'avait pas encore été entièrement mise en œuvre compte tenu du peu de temps dont il disposait pour examiner l'étude en question et a recommandé un examen plus approfondi lors de la deuxième réunion des États de l'aire de répartition du lion d'Afrique prévue en novembre 2018 (dans le cadre de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique). Le Comité permanent a demandé au Secrétariat de collaborer avec les Présidents du Comité pour les animaux et du Comité permanent pour préparer et soumettre un rapport sur cette question, lequel figure dans le document CoP18 Doc. 76.1.
Décision 17.266	Calao à casque rond (<i>Rhinoplax vigil</i>)	Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 84.
Décision 17.273	Saïga (<i>Saiga</i> spp.)	Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 86.
Décision 17.280	Serpents (<i>Serpentes</i> spp.)	Lors de sa 70 ^e session, le Comité permanent a pris note des conclusions du Comité pour les animaux et n'a pas formulé d'autre recommandation. Ce faisant, le Comité permanent n'a pas jugé nécessaire de proposer des révisions à la résolution Conf. 17.12, <i>La conservation, l'utilisation durable et le commerce des serpents</i> .
Décision 17.286	Lambi ou strombe géant (<i>Strombus gigas</i>)	Le Comité s'est félicité de la troisième réunion du groupe de travail conjoint CFMC/OSPESCA/WECAFC/CRFM sur le strombe géant, mais n'a pas formulé de recommandations spécifiques sur les questions de lutte contre la fraude et de traçabilité concernant le commerce international de cette espèce. Le Secrétariat traite de ces questions dans le document CoP18 Doc. 85.
Décision 17.298	Tortues terrestres et tortues d'eau douce (<i>Testudines</i> spp.)	Le Comité a approuvé une série de recommandations élaborées en partie par le Groupe de travail CITES sur les tortues terrestres et d'eau douce et évaluera les rapports soumis par les Parties à sa 71 ^e session. Établi en collaboration avec

Résolution ou décision	Sujet/titre	Action menées
		le Secrétariat, le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 88.
Décisions 17.303 et 17.304	Inscriptions à l'Annexe III	Le Comité a créé un groupe de travail présidé par la Nouvelle-Zélande. Le rapport du Secrétariat sur cette question, établi à la demande du Comité, figure dans le document CoP18 Doc. 100.
Décision 16.162 (Rev. CoP17)	Annotations	Le Comité a créé un groupe de travail présidé par le Canada. Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 101.
Décision 17.319	Annotations relatives aux orchidées inscrites à l'Annexe II	Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 102.
Décision 16.160 (Rev. CoP17)	Examen de la résolution Conf. 10.9, <i>Examen des propositions de transfert de populations de l'éléphant d'Afrique de l'Annexe I à l'Annexe II</i>	Le Comité a convenu de proposer d'abroger la résolution Conf. 10.9. Le rapport du Comité sur cette question figure dans le document CoP18 Doc. 104.

QUESTIONS RELATIVES AU RESPECT DE LA CONVENTION AYANT ENTRAÎNÉ UNE
RECOMMANDATION DU COMITÉ PERMANENT DE SUSPENSION DU COMMERCE AU COURS DE LA
PÉRIODE CoP17-CoP18.

Partie	Obligation CITES concernée	Suspension transmise aux Parties	Retrait transmis au Parties
Sao Tomé-et-Principe	Résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP14), <i>Rapports nationaux</i>	(16 mars 2016)	20 janvier 2017
République démocratique populaire lao	Article XIII de la Convention [<i>Dalbergia conchinchinensis</i>]	1 ^{er} février 2017	Toujours en vigueur
Lesotho	Résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP14), <i>Rapports nationaux</i>	(17 mai 2013)	31 juillet 2017
Mozambique	Résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13) on <i>Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II. [Hippopotamus amphibius uniquement]</i>	(7 septembre 2012)	15 janvier 2018
République centrafricaine	Résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13) on <i>Review of Significant Trade in specimens of Appendix-II species. [Psittacus erithacus only]</i>	(15 mars 2016)	15 janvier 2018
Guinée équatoriale	Résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13) on <i>Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II. [Psittacus erithacus uniquement]</i>	(22 août 2008)	15 janvier 2018
Guinée-Bissau	Résolution Conf. 8.4 (Rev. CoP15), <i>Lois nationales pour l'application de la Convention</i>	(23 mars 2016)	22 janvier 2018
Djibouti	Résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP14), <i>Rapports nationaux</i>	30 janvier 2018	Toujours en vigueur
Dominique	Résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP14), <i>Rapports nationaux</i>	30 janvier 2018	17 mai 2018
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP14), <i>Rapports nationaux</i>	30 janvier 2018	8 février 2018
République démocratique du Congo	Article XIII de la Convention [spécimens de <i>Manis</i> spp. issus de stocks]	1 ^{er} novembre 2018	Toujours en vigueur
République démocratique populaire lao	Article XIII de la Convention [<i>Dalbergia</i> spp.]	1 ^{er} novembre 2018	Toujours en vigueur
Nigéria	Article XIII de la Convention [<i>Pterocarpus erinaceus</i> spp.]	1 ^{er} novembre 2018	Toujours en vigueur